



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 20 mars 2026  
Salle Georges Brassens

**Nom du rapporteur :**  
Joseline Beaumeister

**Responsable de service :**  
Sylvie Brecl

Sous la présidence de Joseline Beaumeister, doyenne d'âge du conseil municipal,

**Présents :**

Hélène Rata, Arnaud Latreuille, Christine Motillon, Olivier Calix, Manon Jephos, Robin Vieules, Fatiha Ghadi, Quentin van Niel, Valentine Chatenay-Moreno, Yan Génonet, Hélène de Saint-Do, Philippe Dénarié, Abdelouahed Tatou, Elise Cougoule, Romain Le Gall, Virginie Motte, Florent Glatard, Camille Bagourd, Romain Gomez, Alice Leparc, Jean-Baptiste Favier, Tony Loisel, Eric Bazillais, Sophie Després, Robert Dumas-Chaumette, Estelle Quéré,

**Absents excusés et représentés :**

Marie-Christine Millaud donne procuration à Eric Bazillais,  
Camille Lagrange donne procuration à Tony Loisel

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** Manon Jephos

---

Date de la convocation : 16/03/2026

Membres en exercice : 29

Membres présents : 27

Pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 29

---

### DÉLIBÉRATION N° 01

#### Élection du Maire

Le 20 mars 2026 à 20 heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de madame Joseline Beaumeister, la plus âgée des membres du Conseil.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-7,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de voix, le plus âgé est déclaré élu.

Mme Hélène RATA s'est portée candidate,

Chaque Conseiller municipal, sous enveloppe, a déposé son bulletin dans l'urne.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré au 1<sup>er</sup> scrutin :
- nombre de bulletins : 29
  - bulletins blancs : 07
  - bulletins nuls : 00
  - suffrages exprimés : 22
  - majorité absolue : 15

- Madame Hélène Rata : 22 voix

Mme Hélène Rata ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée Maire et est immédiatement installée.

Pour extrait conforme,

**Joseline Beaumeister**  
Présidente de séance



**Manon Jephos**  
Secrétaire de séance

TÉLÉTRANSMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-211700281-2026-

Accusé de Réception Préfecture le :

Acte rendu exécutoire après publication le :

**Délais et voies de recours**

*La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis [telerecours.fr](http://telerecours.fr)*

*Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.*

**Ville d'Aytré**

Place des Charmilles – BP 30 102 – 17442 AYTRÉ Cedex  
05 46 30 19 19 – [information@aytre.fr](mailto:information@aytre.fr)

**aytre.fr**